





Qu'est-ce que c'est qu'une Autorisation de Parcours?

Pour jouer sur un parcours en Suisse, vous avez besoin d'une sorte de «permis de conduire» comme pour la voiture. Au golf, on parle «d'autorisation de parcours» ou simplement d'«AP» dont l'examen comporte une partie théorique et une partie pratique.

L'autorisation de parcours est un document officiel qui prouve que vous possédez les connaissances théoriques de base et que vous avez un niveau de jeu qui vous permet de vous déplacer sur un parcours de golf en toute confiance.

Pratiquement tous les clubs Swiss Golf, Driving Ranges et Pitch & Putt offrent une préparation à l'examen de l'autorisation de parcours, soit en cours individuels ou par petits groupes. Renseignez-vous dans le secrétariat de votre club au sujet des offres à disposition des débutants. A côté de la technique, l'apprentissage des règles et de l'étiquette fait aussi par tie du cours.

Comment puis-je obtenir mon premier EGA handicap?

Après avoir réussi l'examen d'Autorisation de Parcours, un joueur peut participer à certains tournois ou rendre des cartes EDS (Extra Day Score). Pour obtenir un handicap officiel, il suffit de rendre un score de 36 points Stableford sur 18 trous ou 18 points Stableford sur 9 trous, sur un parcours homologué par Swiss Golf. Le score doit être confirmé et signé par un marqueur ayant un EGA handicap de 36 ou mieux.

Le premier EGA Handicap sera calculé selon le résultat en points Stableford net et sera de 54 ou moins.

Si l'examen de l'Autorisation de Parcours s'est déroulé sur un parcours Swiss Golf homologué sur 9 ou 18 trous, la carte peut être validée pour le premier EGA handicap. Pour obtenir un handicap, le joueur doit avoir une licence Swiss Golf.









Autorisation de Parcours (AP)

Objectif

Attester que le golfeur débutant joue suffisamment vite, qu'il se déplace sur le parcours en observant les règles de sécurité, sans se mettre en danger ni mettre en danger les autres golfeurs et qu'il a une connaissance de base des Règles de Golf.

A: Théorie

(Test dirigé par une personne désignée par le club)

Test théorique: 40 questions sur les Règles et l'Étiquette. Le test théorique est réussi lorsque 28 réponses au moins sont justes.

B: Technique de golf sur le terrain d'entraînement (Dirigé par un Pro Swiss PGA)

L'examen technique sur le terrain d'entraînement (Putting Green, Chipping Green, Driving Range) peut se dérouler au choix sur une ou plusieurs séances. Le pro atteste les résultats et les reporte sur une carte d'examen. Les éléments à contrôler sont:

Drives: 6 essais; l'objectif est d'atteindre une

distance de vol de 80 m pour les messieurs et 70 m pour le<u>s dames avec au moins</u>

3 des 6 essais

Long jeu: 6 essais avec un bois, un hybride ou

un fer moyen; l'objectif est d'atteindre une distance de vol de 60 m avec au

moins 3 des 6 essais

Pitching: 6 essais à une distance de 15 à 18 m du

trou; l'objectif est de mettre au moins 2 balles sur 6 dans un rayon de 6 m **Chipping:** 6 essais à une distance de 10 à 12 m

du trou; l'objectif est de mettre au moins 2 balles sur 6 dans un rayon de 4 m

Bunkers: 6 essais; l'objectif est de mettre 2 balles

sur 6 sur le green

Putting: Parcours de putting sur 9 trous (3×3 m,

3×6 m, 3×9 m); l'objectif est de faire un maximum de 21 coups avec une balle

Une fois l'examen théorique et l'examen technique sur le terrain d'entraînement réussis, l'examen peut se poursuivre sur un parcours Swiss Golf homologué, sur un parcours 6-9 trous ou sur un parcours Pitch & Putt.

C: Jeu sur le parcours

(Dirigé en principe par un Pro Swiss PGA)

Étiquette: sécurité, respect des autres, pace of play,

priorité, égards au parcours

Jeu de golf drives, long jeu, pitching, chipping,

sur le parcours: bunkers, putting

Savoir remplir une carte de score et calculer les points stableford

L'expert évalue les performances du joueur par rapport aux critères énoncés ci-dessus et décide si l'examen est réussi ou non. Si l'examen s'est déroulé sur un parcours Swiss Golf homologué sur 9 ou 18 trous, la carte signée peut être validée pour le premier handicap. Elle sera reconnue dès que le joueur a pris une licence dans un club Swiss Golf ou dans une des deux organisations de golf public (ASGI ou Migros).

Les clubs peuvent définir des conditions supplémentaires pour la réussite de l'examen Autorisation de Parcours (AP).